

TEXTES PARUS AU JOURNAL OFFICIEL

■ *Journal officiel* du 11 octobre 2011

Avis relatif à un arrêté préfectoral portant approbation de la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public dénommé « Maison de l'initiative et de l'emploi du Roubaisis »

NOR : ETS1126179V

Par arrêté du préfet de la région Nord – Pas-de-Calais en date du 15 juin 2011, est approuvée la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Maison de l'initiative et de l'emploi du Roubaisis ».

Les membres fondateurs sont l'Etat, Pôle emploi et les communes de Roubaix, Wattrelos et Leers.

La zone géographique couverte par le groupement d'intérêt public est la suivante : villes de Roubaix, Wattrelos, Leers et Lys les Lannoy.

Le groupement d'intérêt public, dénommé « Maison de l'initiative et de l'emploi du Roubaisis », a pour objet d'être le support juridique de :

1. L'activité de la maison de l'emploi, qui s'engage dans les 4 axes obligatoires suivants :

- développer une stratégie territoriale partagée : du diagnostic au plan d'actions ;
- participer à l'anticipation des mutations économiques ;
- contribuer au développement de l'emploi local ;
- réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi ;

2. L'activité du Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi, qui a pour finalité de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du marché du travail.

Le groupement d'intérêt public dénommé « Maison de l'initiative et de l'emploi du Roubaisis » est créé jusqu'au 31 décembre 2014.

La convention peut être consultée par toute personne intéressée au siège du groupement qui est fixé au 150, rue de Fontenoy, 59100 Roubaix.